

L'Etat dresse un premier bilan des violences domestiques et renforce son action

Premier rapport cantonal sur les violences domestiques

2015-2020

Département des infrastructures et des ressources humaines

Nuria Gorrite, cheffe du DIRH

Maribel Rodriguez, cheffe du BEFH

28 mai 2021

La violence domestique, un phénomène ancré dans notre société

- Une personne meurt toutes les deux semaines des conséquences de la violence domestique en Suisse
 - 25 victimes d'homicide par an
 - 1 tentative d'homicide par semaine
- Un tiers des homicides sont perpétrés dans la sphère domestique
- Les femmes sont près de quatre fois plus souvent victimes d'homicide ou de tentative d'homicide que les hommes (OFS, 2018)

Une politique publique pour lutter contre la violence domestique

2011: plan stratégique de lutte contre la violence domestique

Mesures de protection pour les victimes
Mesures d'intervention auprès des auteur-e-s

2015: Qui frappe part!

Renforcement du recours à l'expulsion
Encouragement de l'auteur-e à une prise en charge
Harmonisation du traitement des affaires par un-e procureur-e de référence
Soutien aux victimes à domicile

2018: Loi d'organisation de la prévention et de la lutte contre la violence domestique - LOVD

Obligation pour l'auteur-e expulsé-e de se rendre à au moins un entretien socio-éducatif
Gestion coordonnée des menaces à haut risque

Une politique publique pour lutter contre la violence domestique

Un large réseau d'intervention à disposition des victimes et des auteur-e-s



Une politique publique pour lutter contre la violence domestique

Un organe de coordination pour piloter et parfaire le dispositif

Le Bureau de l'égalité est chargé du registre des événements centralisé et anonyme

Transmission de données des institutions du réseau, données révisées et élargie en 2018 relativement aux exigences de la LOVD (article 15)

➤ **Vue d'ensemble des situations**

- Apprécier l'évolution de la problématique
- Piloter les actions, planifier, mettre en œuvre et anticiper les ajustements pour répondre au besoin de prise en charge, au besoin de détection des situations et de prévention
- Faire connaître les prestations

Lorsque la victime appelle la police...

Intervention de police au domicile

L'auteur-e est expulsé-e

L'auteur-e n'est pas expulsé-e

Informations et conseils pour la victime et l'auteur-e
Qui frappe part !



**LA VIOLENCE DANS LE COUPLE
N'EST PAS
TOLÉRÉE!**

QUI EST PROTÉGÉ PAR LA LOI?
La loi protège toute personne victime de violence dans le couple quel que soit le lien unissant l'auteur-e et la victime (époux, partenaires enregistré-e-s, concubins-e-s, etc.).

QUELLE AIDE PEUT RECEVOIR LA VICTIME DE VIOLENCE?
Si la victime a accepté que ses coordonnées soient transmises, elle sera contactée par le Centre LAVI (voir carte d'urgence). La victime peut également contacter le Centre LAVI de sa propre initiative. Une consultation gratuite lui sera proposée.

Si la victime souhaite rester à domicile après l'expulsion de l'auteur-e, la police lui propose d'appeler l'EMUS (voir carte d'urgence) afin d'obtenir une assistance d'urgence.
La victime peut également prendre contact avec le Centre d'accueil MalleyPraisie ou y aller spontanément, de jour comme de nuit (voir carte d'urgence). Le Centre MalleyPraisie propose également des consultations dans toutes les régions du canton y compris à domicile suite à l'expulsion de l'auteur-e.

QUELLE AIDE PEUT RECEVOIR L'AUTEUR-E DE VIOLENCE?
En cas d'expulsion par la police, le CPAIe (voir carte d'urgence) prend contact d'office avec la personne expulsée afin de convenir d'au minimum un entretien socio-éducatif obligatoire gratuit permettant à celle-ci d'évaluer sa situation et les conséquences de la violence pour toutes les personnes impliquées.

L'auteur-e expulsé-e peut aussi recevoir l'aide de l'EMUS, notamment en vue de trouver un hébergement d'urgence.

L'auteur-e de violence peut également contacter le CPAIe de sa propre initiative afin de bénéficier d'un entretien de conseil et d'orientation gratuit. Le CPAIe propose des programmes visant à gérer ses émotions afin de diminuer la violence.

**CARTE
D'URGENCE**

URGENCE
Police | toute situation d'urgence 24x24
117 ou 112

Urgences médicales | 24x24
144

Équipe Mobile d'Urgences Sociales (EMUS) | 24x24
0848 133 133

AIDE AUX VICTIMES
Centre d'accueil MalleyPraisie | écoute et relais 24x24
Chemin de la Fraise 34 - 1007 Lausanne
021 620 76 76 - info@malleypraisie.ch

Centre LAVI | jour aux victimes
Rue du Grand-Fort 2 bis - 1003 Lausanne
021 631 03 00

Rue de la Plaine 2 - 1400 Yverdon-les-Bains
021 631 03 08
Rue du Moilage 26 - 1860 Aigle
021 631 03 04

CONSEILS POUR AUTEUR-E-S DE VIOLENCE
Centre Prévention de l'Ale (CPAIe)
Rue de l'Alpe 30 - 1003 Lausanne
021 323 24 00 - info@prevention-ale.ch

PERMIS DE SÉJOUR
Le **Prévoté du CSP** | questions sur le permis de séjour
Place M.A. - Aigle 2 - 1003 Lausanne
021 213 03 53 - fr@cpv-vd.ch



Lorsque la victime appelle la police...

Intervention de police au domicile

L'auteur-e est expulsé-e

auteur-e

Systematiquement

Entretien
socio-éducatif
obligatoire

victime

Base volontaire

Soutien immédiat à domicile

Équipe mobile d'urgence social

- Protection
- Soutien
- Information
- Orientation
- Etc.

Base volontaire

Base volontaire

Soutien dans les jours qui suivent l'expulsion

Consultation LAVI

- Reconnaissance du statut de victime
- Accompagnement juridique
- Etc.

consultation à domicile CMP

- Soutien psycho-social
- Travail sur les effets de la violence
- Recherche de solutions
- Etc.

Audience de validation
de l'expulsion pour la
victime et l'auteur-e
dans les 14 jours

Lorsque la victime appelle la police...

Intervention de police au domicile

L'auteur-e n'est pas expulsé-e

CARTE D'URGENCE

URGENCE

Police | POUR TOUTE SITUATION D'URGENCE 24H/24
117 ou 112

Urgences médicales | 24H/24
144

Équipe Mobile d'Urgences Sociales (EMUS) | 24
0848 133 133

AIDE AUX VICTIMES

Centre d'accueil MalleyPrairie | ÉCOUTE ET REFUGE 24H/24
Chemin de la Prairie 34 - 1007 Lausanne
021 620 76 76 - info@malleyprairie.ch

Centre LAVI | AIDE AUX VICTIMES
Rue du Grand-Pont 2 bis - 1003 Lausanne
021 631 03 00

Rue de la Plaine 2 - 1400 Yverdon-les-Bains
021 631 03 08

Rue du Molage 36 - 1860 Aigle
021 631 03 04

CONSEILS POUR AUTEUR-E-S DE VIOLENCE

Centre Prévention de l'Ale (CPAie)
Rue de l'Ale 30 - 1003 Lausanne
021 321 24 00 - info@prevention-ale.ch

PERMIS DE SÉJOUR

La Fraternité du CSP | QUESTIONS SUR LE PERMIS DE SÉJOUR
Place M.-L. Arlaud 2 - 1003 Lausanne
021 213 03 53 - frat@csp-vd.ch

Informations et conseils pour
la victime et l'auteur-e
Qui frappe part !

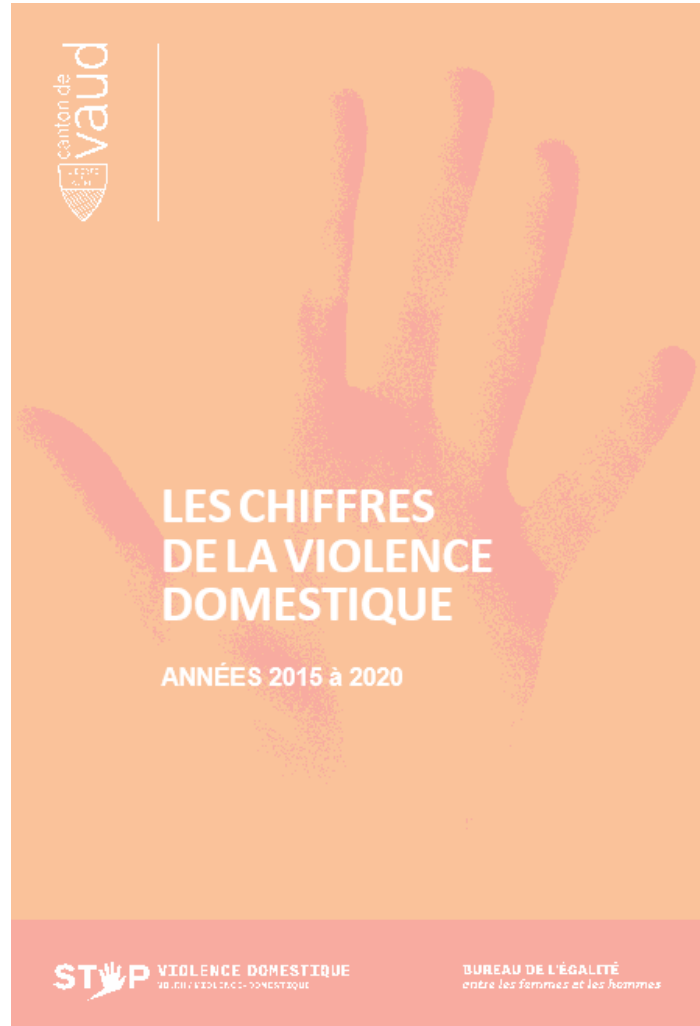
Auteur-e

Base volontaire

Entretien
socio-
éducatif
volontaire
sur une
base
volontaire

Les chiffres vaudois de la violence domestique

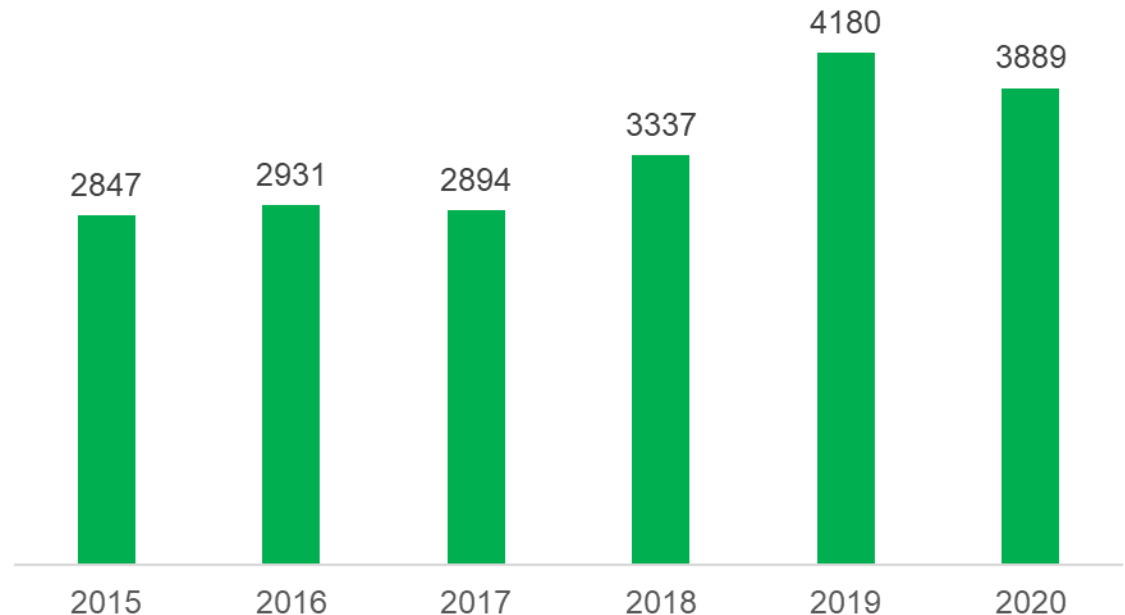
Premier rapport cantonal, 2015-2020



Les violences domestiques représentent un enjeu majeur de société

- Près de 50% des infractions de violence relèvent de la violence domestique en moyenne
- Le nombre des infractions liées à la violence domestique augmente depuis 2015 (hausse des voies de faits, des menaces et des injures)

Violence domestique: évolution des infractions



Les victimes sont majoritairement des femmes

Les violences surviennent le plus souvent dans le cadre d'une relation de couple actuelle ou passée.

Dans ce cadre,

Les victimes sont majoritairement des femmes

Plus de 70% des personnes lésées

Plus souvent victimes de violences graves : de 2016 à 2020, 10 homicides ont été commis dans le cadre d'une relation de couple, dont 9 femmes et 1 homme victime

Les auteurs sont majoritairement des hommes

Plus de 70% des prévenus

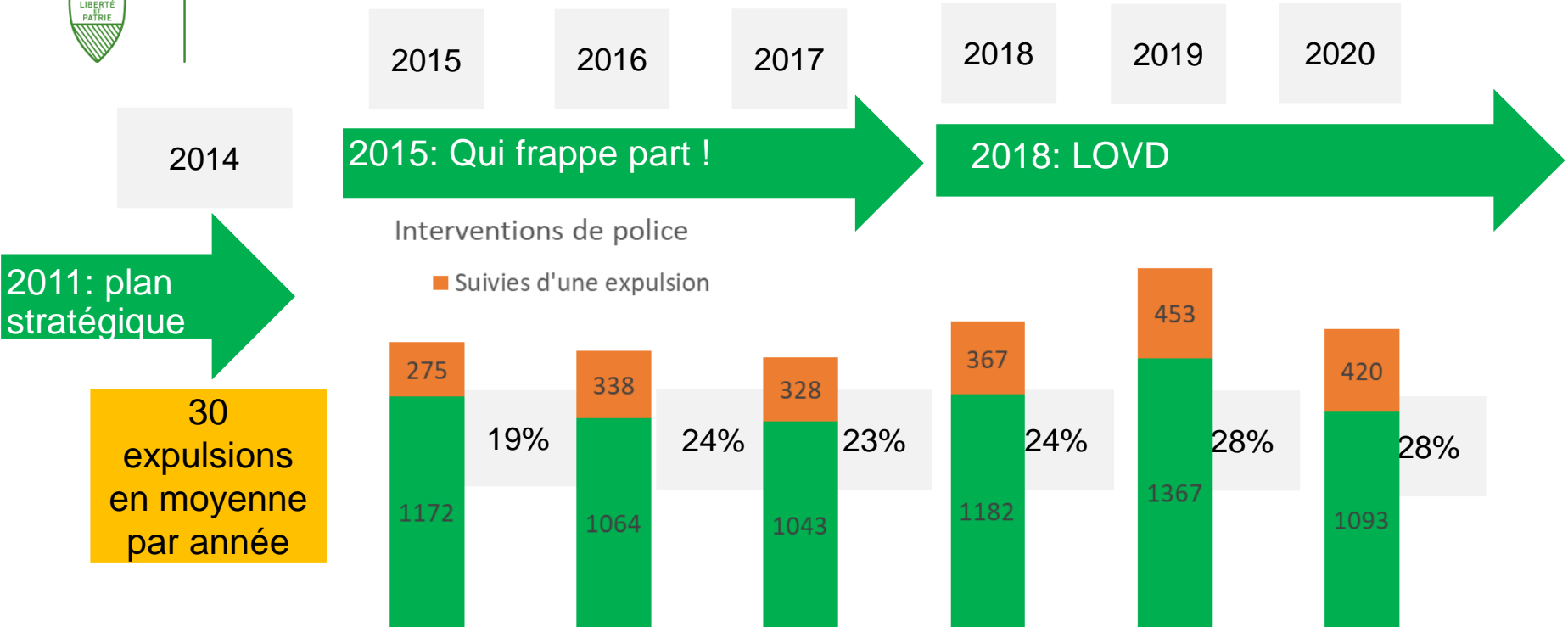
Les interventions de police pour violence domestique ne diminuent pas

Le nombre d'interventions de police ne diminue pas :

→ **1517** interventions en moyenne par an

4 interventions de police par jour en moyenne

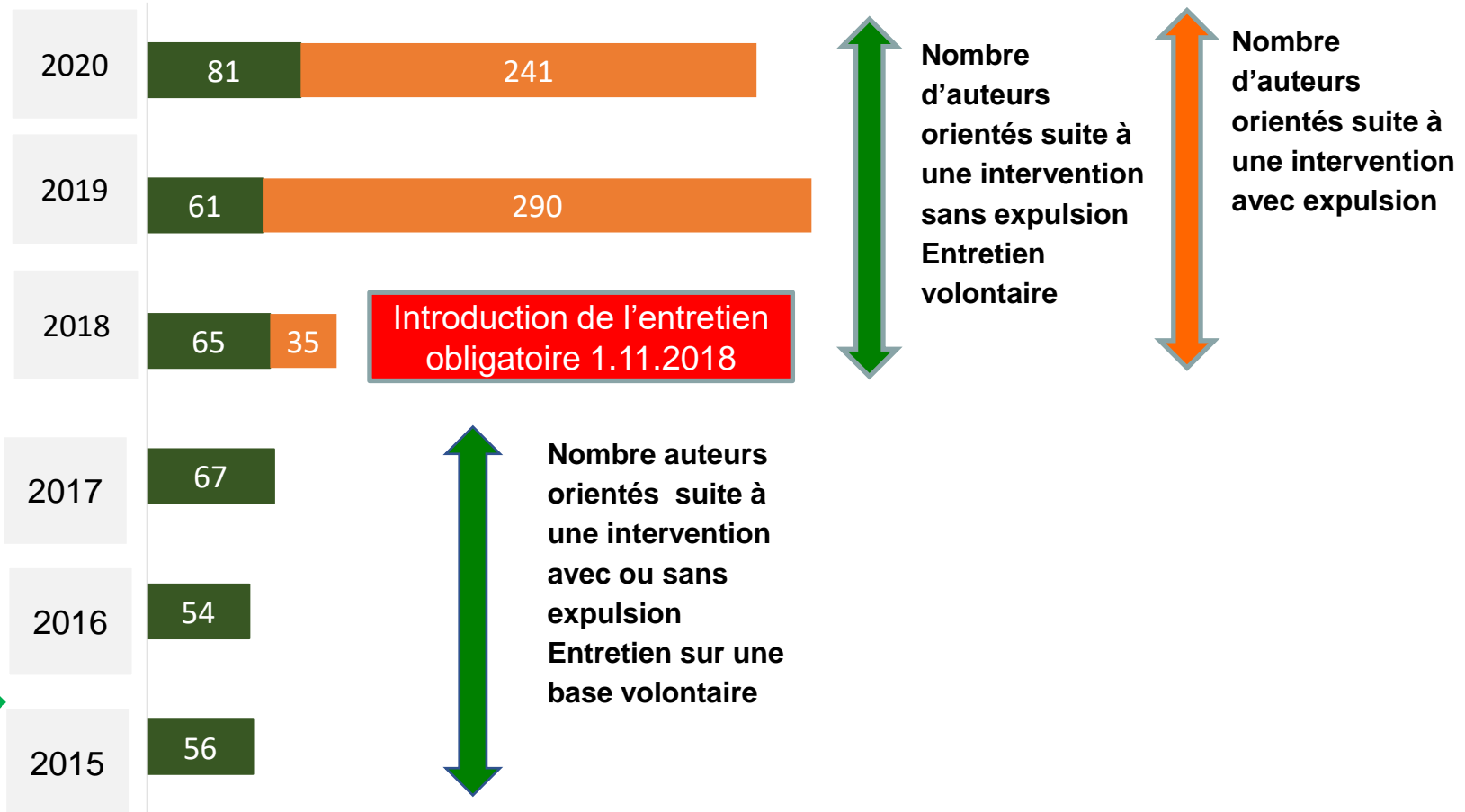
Les expulsions prononcées par la police augmentent



Le nombre d'expulsions et leur pourcentage relativement aux interventions de police augmente (24% d'expulsions en moyenne relativement aux interventions de police)

La quasi-totalité des expulsions sont confirmées par les tribunaux d'arrondissement

Nette augmentation du nombre d'auteurs rencontrés suite à l'entrée en vigueur de la LOVD



L'expulsion permet d'offrir un soutien aux victimes

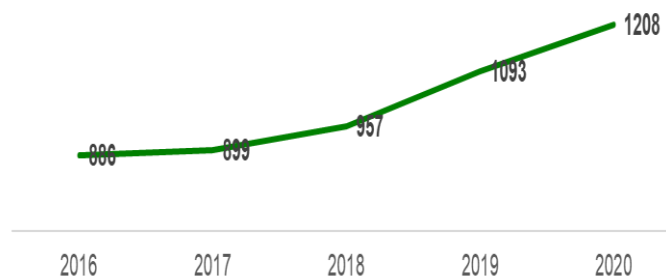
- Après l'expulsion, en 2020,
 - Un soutien médico-social immédiat a été offert à 260 victimes par l'EMUS
 - 145 victimes ont bénéficié d'un accompagnement par le Centre Malley-Prairie
- En moyenne, plus de 70% des demandes de soutien médico-social et d'accompagnement au CMP donnent lieu à un entretien

Indépendamment des expulsions, un dispositif de plus en plus sollicité par les victimes

En 2019 et 2020, en moyenne:

- 1232 victimes ont recours aux entretiens ambulatoires proposés par le Centre MalleyPrairie (CMP)
- 143 femmes hébergées au CMP
- 350 consultations médico-légale à l'Unité de médecine des violences (UMV)

- 1151 consultations LAVI (1093 en 2019, 1208 en 2020)
 - Amélioration de l'accès aux prestations grâce au renforcement de l'information et de la sensibilisation



Un nombre important d'enfants exposés à la violence dans le couple parental



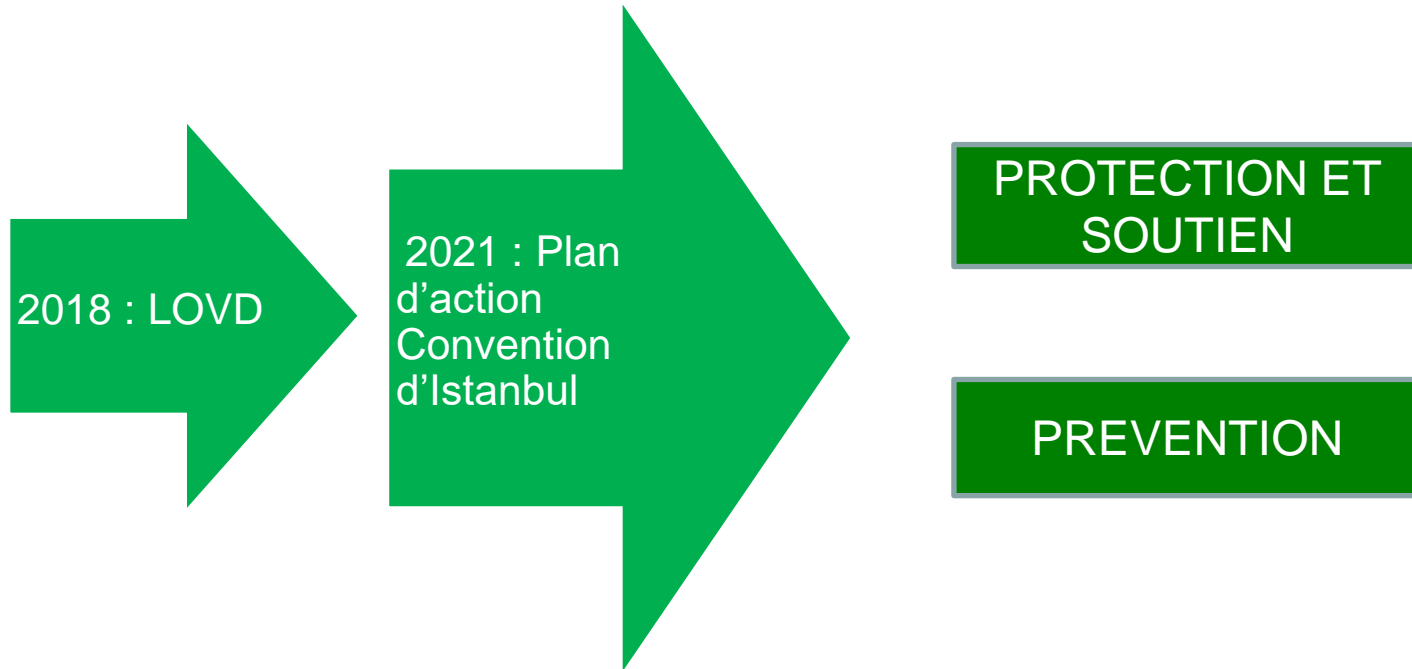
Une attention particulière aux enfants exposés à la violence dans le couple parental doit être maintenue

- Plus de 60% des demandes reçues pour une prestation à domicile suite à une expulsion concernent des couples avec enfants
- Le CMP a hébergé plus de 140 enfants avec leur mère
- La Direction générale de l'enfance et de la jeunesse (DGEJ) recense plus de 550 signalements pour des situations de violence dans le couple.

Un dispositif qui permet d'améliorer la prise en charge des auteur·e·s et des victimes

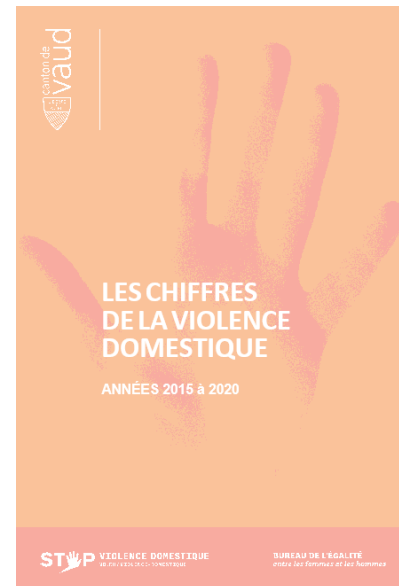
- Un plus grand nombre d'auteur·e·s de violence éloigné·e·s de la victime
- Un plus grand nombre d'auteur·e·s pris·e·s en charge depuis l'entrée en vigueur de la LOVD
- Un dispositif de prise en charge utilisé par les victimes qui restent à domicile suite à une expulsion

Un plan d'action pour renforcer la lutte contre les violences domestiques



Renforcer la protection des victimes

- Améliorer l'information aux victimes sur les offres de soutien relatives à toutes les formes de violence
- S'assurer de l'adéquation de l'offre en matière de soutien généraux et spécialisés pour les victimes
- Evaluation et coordination continue du dispositif par le Bureau de l'égalité afin de le renforcer en fonction des réalités du terrain



Renforcer la prévention (1/2)

- Informer et sensibiliser au travers de différents relais pour toucher un large public
- Promouvoir la formation auprès des professionnel-le-s et améliorer les outils en termes de détection

Toutes les aides disponibles sur:
vd.ch/violence-domestique

Violences domestiques
Ne restez pas seule!

Vous êtes victime d'une quelconque forme de violence ou témoin?
Demandez de l'aide!
Numéros des services d'urgence à contacter 24h/24

117 POLICE

144 URGENCES MÉDICALES

021 620 76 76 Centre d'accueil MalleyPrairie
AIDE AUX FEMMES
ET HOMMES VICTIMES

147 Pro Juventute
LIGNE DE CONSEILS
POUR ENFANTS ET JEUNES

Poser vos questions sur:
www.violencecoqfaire.ch

VIOLENCE CONJUGALE QUE FAIRE?

DE LAIDE ET DES
CONSEILS PRATIQUES
POUR SORTIR
DE LA VIOLENCE

comment ça va
à la maison?

anglais | espagnol | portugais | chinois
arabe | breton | français | allemand

Retardez-vous
le moment de
rentrer?

Insulté, menacé,
frappé à la maison...
Vous pouvez être aidé.

STOP VIOLENCE CONJUGALE!
NOUS POUVONS VOUS AIDER

Centre d'accueil MalleyPrairie
Écoute et refuge 24h/24: ☎ 021 620 76 76

Centre LAVI | aide aux victimes: Lausanne: ☎ 021 631 03 00
Yverdon-les-Bains: ☎ 021 631 03 08 - Aigle: ☎ 021 631 03 04

Police: ☎ 117 | CHUV - Urgences 24h/24: ☎ 144

Violence dans le couple

DETECTION
SOLUTION
ORIENTATION
DES PERSONNES VICTIMES

Précédents d'intervention à l'usage des professionnels

DOSAVI

DÉTECTION ET ORIENTATION SOCIALE ACCOMPAGNÉE DE SITUATIONS DE VIOLENCES AU SEIN DU COUPLE

Guide de référence de la méthodologie
2019

Susanne Lorenz (HETS-VS)
Christophe Fließmann (HETS-FR)

Renforcer la prévention (2/2)

- **Promouvoir l'égalité à l'école**



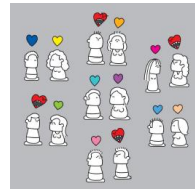
4 brochures s'adressant à l'ensemble de la scolarité obligatoire

- **Prévenir la violence domestique en amont**



Exposition plus fort que la violence
21 septembre au 24 octobre
Morges

- Eviter que les attitudes et les gestes violents ne s'ancrent dans les comportements et compromettent les relations amoureuses adultes
- Interrompre la reproduction trans-générationnelle des comportements violents



Programme de prévention des violences et promotion des compétences positives dans les relations amoureuses entre jeunes.
« Sortir Ensemble Et Se Respecter »

Pour en finir avec la violence domestique, construire une société égalitaire

- **La violence domestique, conséquence des inégalités entre les femmes et les hommes**

- **Pour la prévenir, construire une société égalitaire**
 - Lutter contre les discriminations
 - Promouvoir l'égalité entre femmes et hommes
 - Agir en amont contre toute violence, symbolique ou physique
 - Avoir conscience des stéréotypes de genre
 - Identifier les comportements abusifs